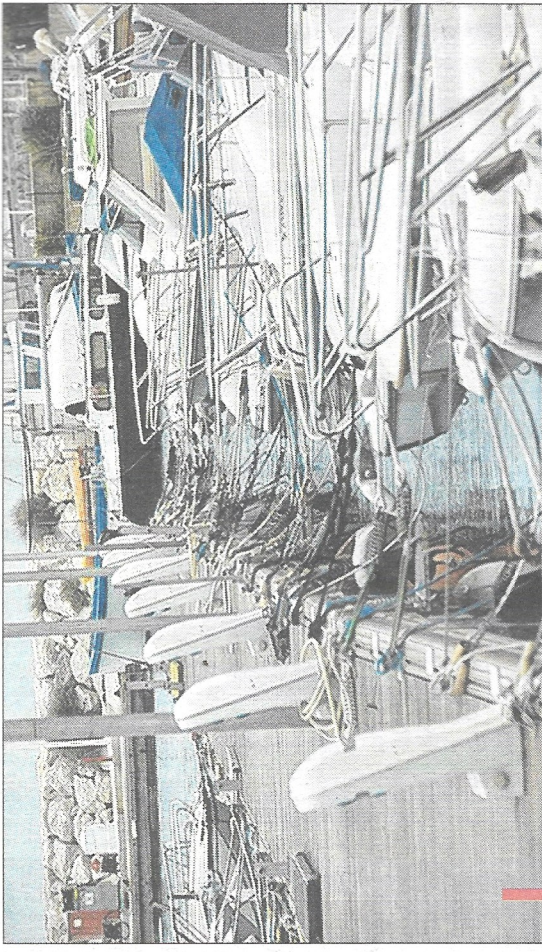


Amodiation, un nouveau sésame unique au port



Outre la capitainerie, les pêcheurs professionnels, et l'école municipale de voile, plus de 400 bateaux sont arrimés à quai sur les sept pannes de voile, plus de

/PHOTO J.-F.B.

Moment important pour les 184 plaisanciers privés et 207 contractuels "historiques" (sur environ 400 emplacements au port) ayant un anneau sur l'une des sept pannes du port de Sausset : leur convention avec la Métropole, nouvelle gestionnaire institutionnelle des ports, a vu leur bail actuel de 35 ans d'autorisation expirer le 31 décembre. A l'époque, ceux-ci ont payé une somme conséquente (parfois plus de 20 000 francs par personne aux mairies, le pécule constitué devant permettre l'achèvement du port et la construction des pannes) pour, le temps du bail, avoir la jouissance de l'anneau sans payer de redevance, mais en s'acquittant simplement des charges annuelles.

Le président du futur-ex-territoire de Marseille Provence, Roland Giberti (par ailleurs maire de Gémenos) était le week-end dernier de passage en mairie de Sausset pour cosigner une "Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du port, avec le maire Maxime Marchand, Michel Illac, président de la Commission Port et nautisme du Territoire Marseille Provence et maire d'Ensuès, l'adjointe saussétoise à l'Environnement Christelle Burriati, le capitaine du port Patrick Quirroni, et les derniers plaisanciers sous ce régime. Une AOT d'une année renouvelable, à laquelle sont soumis déjà une bonne moitié des amodiataires (les plus récents).

Confiance et vigilance

Cette signature administrative en vigueur, censée aider à "favoriser la plaisance dans la commune", détermine le règlement du bail annuel d'hébergement dans les 29 ports de plaisance, de Saint-Chamas au Vieux-Port de Marseille, en passant par ceux de la Côte bleue, dont la gestion directe et assurée par la Métropole. A partir du 1er janvier 2022, cette "amodiation", un contrat signé par les plaisanciers pour avoir accès à des postes d'amarrage, à double vitesse impose donc une réglemen-

plaisanciers saussétois, ça ne change rien que la Métropole soit à la manœuvre, règles que les autres ports concernés. Pour les signataires, la conversion a pu être opérée après 10 mois de travail, y compris pour les trois ou quatre dossiers épineux.

Les nouveaux amodiataires semblaient par leur signature, jouer le jeu sans forcément donner dans leur esprit un blanc-seing total. "On va voir à l'usage comment ça va nous coûter cette redevance annuelle", s'interrogeait un groupe de plaisanciers à la sortie. "En tout cas, il ne sera pas question qu'à Sausset on paie pour Marseille ou d'autres. Mais l'association des Usagers du port saura nous défendre en commission portuaire."

La présence de 130 plaisanciers saussétois à la Maison du temps libre ce jour-là a en tout cas montré que voile ou moteur, la passion de la mer étaient toujours fortement ancrées au port de Sausset.

tation et une redevance unique, supposées amener plus de transparence et de justice. Face aux "amodiataires ancien régime", l'organisme gestionnaire a voulu se montrer rassurant en précisant que la signature de cette démarche "permet aux plaisanciers concernés de conserver leur place sur le port". Les acteurs territoriaux du nouveau dispositif se sont plu à rappeler le caractère exceptionnel du site concerné, avec "une démarche qui vise au juste équilibre entre le renforcement de l'attractivité et la protection d'espaces naturels dans une des seules zones urbaines au monde à accueillir un parc national, qui œuvre pour sauvegarder une biodiversité méditerranéenne exceptionnelle". Et de rappeler "les stratégies du Livre bleu, adopté par la Métropole afin de concilier les fragilités et richesses de cet espace".

Le maire Maxime Marchand s'est dit "fier d'avoir pu mener le projet au bout, et de voir les contrats ainsi prolongés. Pour les

E BLOC-NOTES

btu.arry-le-rouet@gendarmerie-interieur.gouv.fr

Police municipale

☎ 04 42 44 64 75.

Mairie : ☎ 04 42 13 25 25

Permanence médicale Côte

bleue. Ouverte 7 jours sur 7, de 9 h

à 22 au 12 avenue Dräo de la Mar

(anciens locaux des ambulances

Athéna). ☎ 09 84 00 88 00.

SAUSSET-LES-PINS

Correspondant : Jean-François Ballester ☎ 07 67 72 67 77.

Gendarmerie : ☎ 04 42 45 00 04

Capitainerie du port : ☎ 04 42 44

55 01

Crossmed : ☎ 04 94 61 71 10.

Mairie : ☎ 04 42 44 51 51

ARRY-LE-ROUET

Correspondant : Jean-Luc Caparlier ☎ 06 64 80 69 82

Compagnies : ☎ 18 ou Caserne Côte

Est ☎ 04 42 06 95 90

Cours d'urgence. ☎ 15

Gendarmerie. ☎ 17 ou

☎ 04 42 45 00 04

Le Groupement Départemental des Maîtres Artisans boulangers pâtisseries des BDR

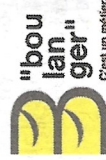
vous annonce le

CONCOURS

DES MEILLEURES GALETTES ET DU MEILLEUR GÂTEAU DES ROIS

qui aura lieu le vendredi 7 janvier 2022 entre 13h et 14h

2 rue Saint Laurent 13002 Marseille



INSCRIPTIONS GRATUITE AU 06 79 70 65 05

(RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS)

BRIN